Comprendre la nouvelle Licence Portail Santé (LPS)

Candidature



La Licence Portail Santé (LPS) :

- une voie d'accès unique en post-bac
- un seul vœu sur Parcoursup
- un classement unique en fin de première année

Santé (30 ECTS)	Transversal (6 ECTS)	Disciplinaire (24 ECTS)

5 sous voeux à choisir sur Parcoursup :

Sciences pour la santé • droit • STAPS • physique-chimie • sciences de la vie-chimie.

Organisation



Semaine partagée entre le bloc santé et le bloc disciplinaire



Le bloc santé et le bloc transversal se déroulent à la Faculté de Santé et le bloc disciplinaire dans la Faculté concernée

Classement



Un classement en quatre étapes

Pour être classés en fin de première année, les étudiants doivent avoir validé les 60 crédits, les épreuves du bloc "santé" et les épreuves du bloc "disciplinaire", sans compensation.

Étape 1 : classement des étudiants par parcours disciplinaire

Au sein de chaque parcours disciplinaire, les étudiants sont classés sur l'ensemble des notes obtenues en première session.

Étape 2 : regroupement par niveau

Les étudiants classés dans chaque parcours sont ensuite répartis en groupes de niveau (par exemple : les 10% premiers, puis les 10% suivants, etc).

Étape 3 : interclassement et départage

Au sein de chaque niveau de regroupement, les étudiants des différents parcours sont interclassés sur la base de leur note obtenue au bloc santé en session 1.

Étape 4 : classement final unique et choix des étudiants

L'ordre obtenu à l'issue de cet interclassement définit la position finale de chaque étudiant pour l'accès aux filières de santé. Les étudiants choisissent parmi les places offertes dans les différentes filières dans l'ordre de leur rang de classement.

Validation



Faculté de Santé
Saint-Étienne

Réussite de l'année de LPS1 avec 60 ECTS, sans compensation entre les blocs

Non

Oui

Réussite de l'année de LPS1 avec compensation entre les blocs

Classement

Non

Oui

Non admis

Admis

Valide au moins 70% des crédits du bloc santé et 70% des crédits du bloc disciplinaire

Poursuite en LPS2 dans la L2 du bloc disciplinaire

Non

Oui

Admis

Redoublement possible dans la L1 du bloc disciplinaire

Redoublement possible en LPS1

Classement

Plus de candidature possible en MMPOK par la voie LPS, mais candidature possible par la voie passerelle à BAC+3

Poursuite en L3

Non admis

Admis

Poursuite en 2e année de santé MMPOK